



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE
S

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2018-044

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2018

Sommaire

84_DIDDI_Direction interrégionale des douanes et droits indirects de Lyon

- 84-2018-04-01-001 - 2018 04 - Décision de subdélégation de signature - Marchés publics (1 page) Page 3
- 84-2018-04-01-002 - 2018 05 - Décision de subdélégation de signature - Gestion et organisation courante (DRs) (1 page) Page 4
- 84-2018-04-01-003 - 2018 06 - Décision de subdélégation de signature - Gestion et organisation courante (1 page) Page 5
- 84-2018-04-01-004 - 2018 07 - Décision de subdélégation de signature - Ordonnancement et de comptabilité générale de l'État OSD RAA (4 pages) Page 6
- 84-2018-04-01-005 - Décision n° 2018 02 de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier (2 pages) Page 10

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

- 84-2018-04-03-003 - Arrêté n° DREAL-SG-2018-04-03-34 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (4 pages) Page 12
- 84-2018-04-03-004 - Arrêté n° DREAL-SG-2018-04-03-35 du 3 avril 2018 portant subdélégation de signature en matière de commandes publiques aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (5 pages) Page 16
- 84-2018-04-03-005 - Arrêté n° DREAL-SG-2018-04-03-36 du 3 avril 2018 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en matière de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État (7 pages) Page 21

84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

- 84-2018-03-01-018 - 1 -DRFIP69_TRESOMIXTETHIZYLESBOURGS_2018_03_01_33. Délégation de signature (2 pages) Page 28
- 84-2018-03-01-019 - 2 -DRFIP69_TRESOMIXTETHIZYLESBOURGS_2018_03_01_34. Délégation de signature. (3 pages) Page 30

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

- 84-2018-03-30-005 - Décision de délégation de signature Mme HANICOT 30 mars 2018 (16 pages) Page 33



DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

N°2018- 04

annule et remplace la décision n° 2017-14 du 25 octobre 2017

La directrice interrégionale des douanes et droits indirects à Lyon,

vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, n° 2017-415 du 24 octobre 2017 relatif à la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics,

donne délégation à M. Pascal REGARD, administrateur supérieur, adjoint à la directrice interrégionale, à Mmes Joséphine LEFOULON-MAYMARD, directrice des services douaniers de 1ère classe, Anne VALLA, directrice des services douaniers de 2ème classe et à M. Fabrice AUGNET, directeur des services douaniers de 2ème classe, à l'effet de signer tout document relatif à la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics, pour ce qui concerne la direction interrégionale des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 1^{er} avril 2018

signé

Anne CORNET

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

N° 2018-05

annule et remplace la décision n° 2017-16 du 02 novembre 2017

La directrice interrégionale des douanes et droits indirects à Lyon,

Vu le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, n° 2017-414 du 24 octobre 2017 relatif à la gestion et à l'organisation courante de la direction interrégionale des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes,

donne délégation, à l'effet de signer tout document leur permettant d'accomplir les actes de gestion et d'organisation courante de leur service à :

- M. Pascal REGARD, adjoint à la directrice interrégionale des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes;
- M. Luc COPER, directeur régional des douanes et droits indirects à Lyon ;
- M. Franck TESTANIERE, directeur régional des douanes et droits indirects à Chambéry ;
- M. Hugues-Lionel GALY, directeur régional des douanes et droits indirects à Annecy ;
- M. Nicolas LE GALL, directeur régional des douanes et droits indirects à Clermont-Ferrand.

Fait à Lyon, le 01 avril 2018

signé

Anne CORNET

DÉCISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

N° 2018- 06

annule et remplace la décision n° 2017-18 du 01 décembre 2017

La directrice interrégionale des douanes et droits indirects à Lyon,

vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, n° 2017-116 du 7 mars 2017 relatif à la gestion et à l'organisation courante de la direction interrégionale des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes,

donne délégation, à l'effet de signer tout document permettant d'accomplir les actes de gestion et d'organisation courante de la direction interrégionale des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes, à :

- M. Pascal REGARD, administrateur supérieur, adjoint à la directrice interrégionale ;
- Mme Joséphine LEFOULON-MAYMARD, directrice des services douaniers de 1ère classe, cheffe du pôle «Pilotage et contrôle interne» ;
- M. Fabrice AUGNET, directeur des services douaniers de 2ème classe, chef du pôle «Moyens» ;
- Mme Anne VALLA, directrice des services douaniers de 2ème classe, cheffe du pôle «Ressource humaines locales» ;
- M. Christian JOSSERAND, inspecteur régional fonctionnel de 1ère classe, secrétaire général interrégional par intérim ;
- Mme Caroline SERRET, inspectrice, responsable du service des ressources humaines.

Fait à Lyon, le 1^{er} avril 2018

signé

Anne CORNET

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Ordonnancement et de comptabilité générale de l'État

N° 2018- 07

Annule et remplace la décision n° 2018-02 du 01 février 2018

La directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant Monsieur Stéphane BOUILLON, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône;

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 2014 nommant Madame Anne CORNET, directrice interrégionale des douanes Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-416 du 24 octobre 2017 donnant délégation de signature à Madame Anne CORNET en tant que responsable des budgets opérationnels de programme interrégionaux des douanes Auvergne-Rhône-Alpes ;

DÉCIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à :

- M. Pascal REGARD, administrateur supérieur, adjoint à la directrice interrégionale
- Mme Joséphine LEFOULON-MAYMARD, directrice des services douaniers de 1ère classe, cheffe du pôle «Pilotage et contrôle interne» ;
- M. Fabrice AUGNET, directeur des services douaniers de 2ème classe, chef du pôle «Moyens» ;
- Mme Anne VALLA, directrice des services douaniers de 2ème classe, cheffe du pôle «Ressource humaines locales» ;
- M. Christian JOSSERAND, inspecteur régional fonctionnel de 1ère classe, secrétaire général interrégional par intérim ;

à effet de :

- signer tout acte se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes imputables sur les budgets opérationnels de la direction interrégionale Auvergne-Rhône-Alpes relevant des programmes suivants :

n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » ;

n° 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » ;

n° 724 « Opérations immobilières déconcentrées» ;

n° 723 « Contribution aux dépenses immobilières ».

- signer tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 « remboursement et dégrèvement d'impôts d'État ».

Article 2 : Délégation est donnée à :

- Mme Evelyne HALTER, inspectrice régionale de 3ème classe au service pilotage, performance et contrôle interne ;
- Mme Aurélie FERMEAUX, inspectrice, responsable du service de la comptabilité,
- Mme Taouis HARAUBIA, inspectrice, rédactrice au pôle « moyens »,

à effet de :

▪ signer ou valider, sans limite de montant, tout acte se traduisant par l'ordonnancement :

- de dépenses relatives aux frais de déplacement, frais de changement de résidence, bordereaux de reconstitution de régies d'avances, subventions sécurité tabacs ;

- de recettes non fiscales ;

imputables sur les budgets opérationnels interrégionaux relevant du programme n° 302 «Facilitation et sécurisation des échanges » ;

▪ signer ou valider tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 « remboursement et dégrèvement d'impôts d'État ».

Article 3 : Délégation de signature est donnée à M. Fabrice AUGNET, directeur des services douaniers de 2ème classe, à effet de signer toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la

constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant au domaine de compétence de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Lyon.

Article 4 : Délégation est donnée à :

- Mme Nicole PACAILLER, inspectrice régionale de 2ème classe au service Informatique ;
- Mme Carole ANGLADE, inspectrice au service Immobilier ;
- M. Jacques VACHER, inspecteur régional de 3ème classe au service Immobilier ;
- Mme Isabelle BOUILLOUD, inspectrice au service Fournitures-Achats ;
- Mme Evelyne HALTER, inspectrice régionale de 3ème classe au service pilotage, performance et contrôle interne ;
- Mme Taouis HARAUBIA, inspectrice, rédactrice au pôle « moyens »,
- M. Vincent AUDU, inspecteur régional de 2ème classe à la gestion du parc automobile ;
- Mme Caroline SERRET, inspectrice au service Ressources Humaines ;
- Mme Christelle CALMEJANE-GAUZINS, inspectrice au service Ressources Humaines ;
- M. Fabien BLANCHET, inspecteur au service Ressources Humaines
- Mme Lucette BOVAGNET, inspectrice régionale de 3ème classe, chef du service du recrutement et de la formation professionnelle ;
- M. Jeremy PIEROT, inspecteur régional de 3ème classe au service du recrutement et de la formation professionnelle ;

à l'effet de signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des seuils d'habilitation indiqués dans l'annexe à la présente décision, tout acte se traduisant par l'ordonnancement de dépenses, relatif aux opérations budgétaires relevant des programmes visés à l'article 1.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à :

- Mme Evelyne HALTER, inspectrice régionale de 3ème classe au service BOP-contrôle de gestion, à l'effet de :

mettre à disposition les crédits du budget opérationnel de programme 0302-DI 69 auprès de l'UO 0302-DI 69 DI69;

- procéder à la programmation budgétaire conformément aux dispositions de l'article 11 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;
- procéder à des ré-allocations d'autorisations d'engagement (AE) entre les actions du programme, dès lors que l'économie générale du BOP n'est pas remise en cause.

Article 6 : La présente décision sera notifiée au Trésorier Général Douane, comptable assignataire, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 1^{er} avril 2018

signé

Anne CORNET

Annexe I

| | |
|---|---------|
| - Nicole PACAILLER, inspectrice régionale de 2ème classe au service Informatique | 2 000 € |
| - Carole ANGLADE, inspectrice au service Immobilier | 2 000 € |
| - Jacques VACHER, inspecteur régional de 3ème classe au service Immobilier | 2 000 € |
| - Isabelle BOUILLOUD, inspectrice au service Fournitures-Achats | 2 000 € |
| - Taouis HARAUBIA, inspectrice, rédactrice au pôle « moyens », | 2 000 € |
| - Evelyne HALTER, inspectrice régionale de 3ème classe au service pilotage, performance et contrôle interne | 2 000 € |
| - Vincent AUDU, inspecteur régional de 2ème classe à la gestion du parc automobile | 2 000 € |
| - Caroline SERRET, inspectrice au service Ressources Humaines | 1 000 € |
| - Christelle CALMEJANE-GAUZINS, inspectrice au service Ressources Humaines | 1 000 € |
| - Fabien BLANCHET, inspecteur au service Ressources Humaines | 1 000 € |
| - Lucette BOVAGNET, inspectrice régionale de 3ème classe, chef du service du recrutement et de la formation professionnelle | 1 000 € |
| - Jeremy PIEROT, inspecteur régional de 3ème classe au service du recrutement et de la formation professionnelle | 1 000 € |

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

*direction interrégionale des douanes
et droits indirects Auvergne-Rhône-
Alpes*

6, rue Charles Biennier – BP 2353
69215 Lyon Cedex 02

Téléphone : 09.70.27.27.00

Télécopie : 04.78.42.88.39

Mél : di-lyon@douane.finances.gouv.fr

Décision n° 2018-02 de la directrice interrégionale des douanes et
droits indirects d’Auvergne-Rhône-Alpes

de délégation de signature en matière de contentieux

et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en
matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des
douanes et droits indirects d’Auvergne-Rhône-Alpes bénéficiant de la délégation de signature de la
directrice interrégionale des douanes et droits indirects

Vu les III, IV et V de l’article 408 de l’annexe II au code général des impôts ;

Vu les articles 214 et 215 de l’annexe IV au code général des impôts ;

Vu les I, II et IV de l’article 2 du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice
du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations
financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en
provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union
européenne.

Article 1^{er} - les directeurs régionaux des douanes et droits indirects dont les noms suivent
bénéficient de la délégation automatique de la directrice interrégionale d’Auvergne-Rhône-Alpes.
Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions
précisées par le 2. du I de l’article 215 de l’annexe IV au code général des impôts en matière de
contributions indirectes, et en application du II de l’article 2 du décret n° 78-1297 susvisé en matière
de transaction douanière.

| Nom, prénom | Siège de la direction régionale |
|--------------------|---------------------------------|
| COPER LUC | LYON |
| TESTANIÈRE FRANCK | CHAMBÉRY |
| GALY HUGUES-LIONEL | ANNECY |
| LE GALL NICOLAS | CLERMONT-FERRAND |

Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département du siège de chacune des directions régionales concernées.

Fait à Lyon, le 1^{er} avril 2018

La directrice interrégionale des douanes
et droits indirects

signé

Anne CORNET



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Arrêté n° DREAL-SG-2018-04-03-34
portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale
de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Stéphane BOUILLON, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté n° 2017-441 du 24 octobre 2017 du préfet de région, portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Madame Françoise NOARS, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Par arrêté préfectoral N°2017-441 du 24 octobre 2017, délégation de signature est donnée à Madame Françoise NOARS, Messieurs Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, pour l'ensemble des actes et décisions suivants :

- tous les actes de gestion interne à sa direction ;
- tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de sa direction à l'exception :
 1. des actes à portée réglementaire ;
 2. des actes défavorables faisant grief à des tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrément ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire ;
 3. des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux ;
 4. des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
 5. des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État ;
 6. des instructions ou circulaires adressées aux collectivités ;
 7. des réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité ;
 8. des requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions ;
 9. des décisions attributives de subventions de fonctionnement d'un montant supérieur à 100 000 € et des subventions d'investissement d'un montant supérieur à 500 000 €.

Les exceptions visées dans le point 2 de l'article 1 ne s'appliquent pas aux décisions :

- de soumission à l'évaluation environnementale des projets relevant d'un examen au cas par cas.
- de suspensions, de radiations et de retraits d'autorisations des entreprises de transport routier ne satisfaisant plus à au moins une des conditions d'inscription au registre des transporteurs, dès lors qu'elles ont moins de 11 titres de transports.

Dans les limites fixées par les articles 3.2 et 3.3 de la note générale d'organisation de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, subdélégation est donnée pour l'ensemble des actes et décisions précités, aux chefs de service, de délégation, de mission, d'unité départementale et à leurs délégués et leurs adjoints respectifs, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) :

- Monsieur Eric TANAYS, directeur régional délégué ;
- Mme Agnès DELSOL, cheffe du service Connaissance, information, développement durable et autorité environnementale, M. David PIGOT, chef de service délégué, M. Christophe LIBERT, adjoint au chef de service ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône et Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service Prévention des risques naturels et hydrauliques, Mme Nicole CARRIE, Cheffe de service délégué, Mme Mériem LABBAS, adjointe au chef de service ;

- M. Christophe DEBLANC, chef du service Eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe du service Eau hydroélectricité et nature déléguée, M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service et Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service Prévention des risques industriels, climat air énergie ;
- Mme Sabine MATHONNET, cheffe du service Habitat, construction, ville durable ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service Mobilité aménagement paysages et M. Olivier PETIOT, chef de service délégué ;
- Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service Réglementation et contrôle des transports et des véhicules et M. Laurent ALBERT, chef de service délégué ;
- M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué ;
- Mme Fabienne SOLER, cheffe du service Commandes publiques et prestations comptables, Mme Aline DUGOUAT, adjointe au chef de service ;
- Mme Dominique ROLAND, cheffe du service Pilotage, animation et ressources humaines régionales et Mme Marie-Paule JUILHARD, cheffe de service déléguée ;
- M. Olivier FOIX, chef de la délégation de zone et préparation à la crise et M. Nicolas CROSSONNEAU, adjoint au chef de la délégation ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain, et M. Jean-Pierre SCALIA, adjoint ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme, M. Pierre VINCHES, chef de l'unité interdépartementale délégué, M. Lionel LABELLE, adjoint au chef de l'unité ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche, M. Boris VALLAT, adjoint ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'unité départementale de l'Isère, Mme Claire-Marie N'GUESSAN et M. Bruno GABET, adjoints ;
- M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire et M. Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale du Rhône, Mme Christelle MARNET, MM. Christophe POLGE et Philippe NICOLET, adjoints ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, cheffe de l'unité interdépartementale des deux Savoie et M. Christian GUILLET, adjoint ;
- M. Vincent JAMBON, chef de la mission juridique et Mme Céline DAUJAN, adjointe ;
- Mme Géraldine DEROZIER, cheffe de la mission communication.

Concernant les sujets particuliers suivants, délégation de signature est accordée, en sus des chefs de service, chefs de service délégués ou adjoints, chefs de délégation, mission et unité départementale et interdépartementale cités précédemment :

| Sujets et thématiques | Agents |
|---|--|
| 1A – Acquisitions foncières et expropriation Dispositions particulières au domaine des acquisitions foncières et expropriation au titre « de la voirie nationale et des opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris les autoroutes et voies expressives » | M. Julien DURAND, Mmes Caroline CHAMBRIARD, Florence GEREMIA, MM. Eric SEPTAUBRE, François GRANET, Olivier MURRU, Fabrice BRIET et Cyrille BERNAGAUD |
| 1B – Contrôle et réglementation des transports | M. Frédéric EVESQUE et Mmes Myriam LAURENT -BROUTY, Estelle POUTOU Mmes Laurence MOUTTET, Sylviane MERARD, Jocelyne TAVARD Mmes Marie-Hélène CHASTAING, Cosette LAGARDE, Mme Françoise BARNIER |
| 1C – Prévention et adaptation aux changements climatiques, énergie | M. Bertrand DURIN et Mme Évelyne BERNARD |
| 1D – Sites et sols pollués | MM. Yves-Marie VASSEUR, Gérard CARTAILLAC |
| 1E – Logement | Mme Lydie BOSC et M. Jérôme BECCA VIN |
| 1F – Autorité environnementale (avis et décisions après examen au cas par cas qui ne soumettent pas à étude d'évaluation environnementale) | Mme Mireille FAUCON et M. Yves MEINIER |
| 1G – Actes de gestion des ressources humaines | Mmes Yasmine RAUGEL, Agnès BAILLEUL, Magali BRUNET et Frédérique ROBLET |

ARTICLE 2 :

L'arrêté du 3 janvier 2018 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

fait à Lyon le 03 avril 2018
pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Signé

Françoise NOARS



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Arrêté n° DREAL-SG-2018-04-03-35 du 3 avril 2018
portant subdélégation de signature en matière de commandes publiques aux agents de la direction
régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

La Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Stéphane BOUILLON, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-16 du 22 janvier 2018 du préfet de région, portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'État ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, directrice régionale, subdélégation de signature est donnée à MM. Eric TANAYS, directeur délégué, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN, Patrick VERGNE, directeurs adjoints, M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, M. Olivier PETIOT, chef de service délégué et Madame Dominique ROLAND, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales, Mme Marie-Paule JUILHARD, chef de service déléguée, dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral n° 2017-442 du 24 octobre 2017.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées en article 1, subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, **pour les actes et pièces relatifs à la passation et à l'exécution des marchés suivants**, aux agents ci-dessous :

2.1 Pour les marchés et accords-cadres de travaux :

- **dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT :**

- M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué ;
- Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, et M. Laurent ALBERT, chef de service délégué ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques et Mme Nicole CARRIE, cheffe du service prévention des risques naturels et hydrauliques déléguée ;
- M. Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, service mobilité, aménagement, paysage, M. François GRANET, adjoint au chef de pôle, M. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole Lyonnaise, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle.

2.2 Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services :

- **dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT :**

- M. Olivier FOIX, chef de la délégation de zone et préparation à la crise ;
- M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué ;
- Mme Agnès DELSOL, cheffe du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale, et M. David PIGOT, chef de service délégué ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques et Mme Nicole CARRIE, cheffe du service prévention des risques naturels et hydrauliques déléguée ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau, hydroélectricité et nature et Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe du service eau, hydroélectricité et nature déléguée ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie ;
- Mme Sabine MATHONNET, cheffe du service habitat, construction, ville durable ;
- Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, et M. Laurent ALBERT, chef de service délégué ;
- Mme Fabienne SOLER, cheffe du service commande publique et prestations comptables ;
- MM. Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest, service mobilité, aménagement, paysage, François GRANET, adjoint, au chef de pôle, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est et M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, M. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle stratégie animation et M. Christophe BALLEZ, chef de pôle délégué ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'unité départementale de l'Isère ;
- M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Puy-de-Dôme-Allier-Cantal ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, cheffe de l'unité interdépartementale des deux Savoie.

2.3 Pour les conventions constitutives de groupement de commande de fournitures et de services dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT :

Aux agents désignés aux articles 2.1 et 2.2.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées en article 1, subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, uniquement pour les actes et pièces relatifs à l'exécution des marchés suivants, aux agents ci-dessous :

3.1 Pour les marchés et accords-cadres de travaux :

- **dont les montants sont inférieurs à 5 225 000 € HT :**

- M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, service mobilité aménagement paysages, MM. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest et François GRANET, adjoint au chef de pôle .

- **dont les montants sont inférieurs à 40 000 € HT :**

- M. Pierre-Marie BECHON, chef du pôle hydrométrie, prévision des crues Rhône amont Saône adjoint, M. Frédéric COURTES, chef de l'unité prévision des crues Rhône amont Saône, Mme Julie CHEVRIER, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Allier et M. Pierre-Yves VALANTIN, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Grand Delta, Mme Claire BOULET-DESBAREAU, adjointe au chef de pôle, M. Alain GAUTHERON, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Alpes du Nord ;

- M. Guillaume ASTAIX, responsable d'opérations routières, coordonnateur des chargés d'affaires routières au pôle opérationnel ouest, service mobilité aménagement paysages, M. Sébastien CEREZO, responsable d'opérations routières et référent « infrastructure », Mme Laure ALBINET, M. Nicolas WEPIERRE, responsables d'opérations routières au pôle opérationnel ouest, Mmes Isabelle BLANC, Sarah EMMELIN, MM. Hugo WAGNEUR, Benjamin DESPLANTES et Jean-Marie STAUB, responsables d'opérations routières, pôle opération Est, MM. Guillaume GARDETTE et Vincent FARDEAU, responsables d'opérations routières, pôle opérationnel Métropole lyonnaise, M. Cyrille BERNAGAUD, chef de pôle affaires foncières et financières, Mmes Caroline CHAMBRIARD, adjointe au chef de pôle affaires foncières et financières et Florence GEREMIA, chef de l'unité Lyon, pôle affaires foncières et financières ;

- M. Jean-François SALMON, chef de pôle logistique immobilier.

- **dont les montants sont inférieurs à 10 000 € HT :**

- Mme Catherine PAILLE, cheffe de pôle budgétaire et financier Mme Marie-Claude DONNAT, adjointe au chef de pôle, responsable unité comptable, pôle budgétaire et financier, M. Gilles FALGOUX, adjoint au chef d'unité gestion des véhicules et des titres de transport en charge de la gestion immobilière, pôle logistique immobilier , Mme Audrey JAILLON et M. Raymond LOPEZ, attachés au pôle logistique et immobilier.

3.2 Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services :

- **dont les montants sont inférieurs à 135 000 € HT :**

- M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle stratégie animation, M. Christophe BALLEZ, délégué au chef de pôle, MM. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest et François GRANET, adjoint au chef de pôle.

- **dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT :**

- M. Nicolas CROSSONNEAU, adjoint au chef de la délégation de zone ;

- Mme Marie-Claude DONNAT, adjointe au chef de pôle, responsable unité comptable, pôle budgétaire et financier, M. Jean-François SALMON, chef de pôle logistique immobilier et Mme Catherine PAILLE, chef de pôle budgétaire et financier ;

- M. Denis FRANCON, chef de pôle stratégie développement durable (service CIDDAE) ;

- Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, chef de pôle délégation de bassin ;

- M. Jean-Luc BARRIER, chef de pôle délégué, Mme Mériem LABBAS, adjointe au chef de service ;

- M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service eau, hydroélectricité et nature, chef de pôle politique de l'eau et Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service eau, hydroélectricité et nature, chef de pôle, police de l'eau et hydroélectricité ;

- Mmes Sabine MATHONNET, adjointe à la chef de service habitat, construction, ville durable, chef de pôle gouvernance politiques locales, , Sophie BARTHELET, adjointe au chef de service habitat, construction, ville durable, chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Lydie BOSC, chef de pôle parc public et politiques sociales du logement ;

- M. Frédéric EVESQUE, chef de pôle contrôle secteur Est, Mmes Myriam LAURENT-BROUTY chef de pôle réglementation secteur Est, Estelle POUTOU, chef de pôle contrôle et réglementation secteur Ouest ;
- M. Pierre VINCHES, chef de l'unité interdépartementale Cantal – Allier – Puy-de-Dôme ;
- M. Fabrice CHAZOT, chef délégué de l'unité interdépartementale, Loire-Haute-Loire ;
- M. Vincent JAMBON, chef de la mission juridique ;
- M. Géraldine DEROZIER, chef de la mission communication ;
- Mme Monique NOVAT, coordonnatrice de la MIGT Lyon et Mme Christine DEFFAYET, secrétaire générale de la MIGT.

- **dont les montants sont inférieurs à 40 000 € HT :**

- M. Pierre-Yves VALANTIN, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues, Grand Delta, Mme Claire BOULET DESBAREAU, adjointe au chef de pôle, chef de l'unité réseau, MM. Guillaume CHAUVEL, chef d'unité hydrométrie Nîmes, Yann LABORDA, chef de l'unité prévision ;
- MM. Frédéric COURTES, chef de pôle hydrométrie prévision des crues Rhône amont Saône et Pierre-Marie BECHON, chef de pôle adjoint, chef d'unité hydrométrie maintenance Rhône-Alpes ;
- Mme Julie CHEVRIER, cheffe de pôle hydrométrie, prévision des crues Allier et M. Jean-Nicolas AUDOUY, chargé de mission hydrologie-hydraulique ;
- MM. Alain GAUTHERON, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Alpes du nord et Simon EDOUARD, chef de pôle adjoint, chargé du système d'informations ;
- M. Eric BRANDON, adjoint au chef de pôle ouvrage hydraulique, chargé de la coordination technique et des barrages concédés ;
- Mme Clara VILLAR, cheffe du pôle plan Rhône ;
- M. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mme Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle, MM. Arnaud PIEL, chef de pôle politique de la nature, Jérôme CROSNIER, délégué au chef de pôle politique de l'eau et Mmes Brigitte GENIN, chef de l'unité laboratoire, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe au chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité ;
- MM. Yves-Marie VASSEUR, chef de pôle risques chroniques, santé et environnement, service prévention des risques industriels, climat air énergie, Gérard CARTAILLAC, adjoint au chef de pôle, Yves EPRINCHARD, chef d'unité installations classées air, santé, environnement, Bertrand DURIN, chef de pôle climat, air énergie et Mme Évelyne BERNARD, adjointe au chef de pôle ;
- M. Cyrille BERNAGAUD, chef de pôle affaires foncières et financières, service mobilité aménagement paysages, Mmes Caroline CHAMBRIARD, adjointe au chef de pôle, Florence GEREMIA, chef de l'unité Lyon, Isabelle BLANC, Sarah EMMELIN, MM. Benjamin DESPLANTES, Jean-Marie STAUB, Hugo WAGNEUR, responsables d'opérations routières, pôle opérationnel Est, Guillaume GARDETTE, Vincent FARDEAU, responsables d'opérations routières, pôle opérationnel Métropole Lyonnaise, Mme Laure ALBINET, MM. Guillaume ASTAIX et Nicolas WEPIERRE, responsables d'opérations routières, pôle opérationnel Ouest, M. Sébastien CERESO, responsable d'opérations routières et référent « infrastructure », ;
- Mme Annick CHALENDARD, Chargée de mission auprès du chef de service et du chef de service délégué, service pilotage animation et ressources humaines régionales ;
- Mme OUCHIAR Malika, cheffe de la mission Qualité ;
- Mmes Sylvie LEOTARD, chef de mission pilotage, secrétariat général, Jocelyne OSETE, chef de pôle ressources humaines, formation, Yasmine RAUGEL, chef du pôle ressources humaines-formation-GPEEC par intérim et Agnès BAILLEUL, adjointe au chef de pôle, chef d'unité ressources humaines Lyon, M. Jean-Louis MAGNAN, chef d'unité formation-GPEEC, Mme Josiane PASQUALOTTO, présidente du CLAS Lyon, M. Sodara HANG, chef de pôle technologie de l'information, Mmes Anaïs ALBERTI, cheffe de pôle déléguée technologies de l'information, Audrey JAILLON, responsable de l'unité gestion des achats, de la reprographie et de l'entretien et M. Raymond LOPEZ, responsable de l'immobilier ;
- Mmes Magali BRUNET, chef de l'unité ressources humaines, Clermont-Ferrand, secrétariat général, Chantal NIVAT-LEROY, présidente du CLAS Clermont-Ferrand, M. Gilles FALGOUX, adjoint au chef d'unité gestion des véhicules et des titres de transports, en charge de la gestion immobilière ;
- Mme Marie THOMINES, chef de la division de Lyon de l'autorité de sûreté nucléaire ;
- Mme Chantal BOUCEBCI, responsable du pôle interrégional de production des statistiques du logement et de la construction ;
- MM. Thierry PASCAL, chargé de mission mobilité logistique, pôle stratégie animation, Gilles CHEVASSON, chargé de mission ferroviaire et mobilité, pôle opérationnel ouest, Pierre ULLERN, chargé de mission mobilité, pôle stratégie animation, Mmes Tiphaine LE PRIOL, Clémentine HARNOIS, chargées de mission ferroviaire et mobilité et M. Olivier BONNEAU, chargé de mission mobilité CPER appui opérationnel ;
- M. Pascal SAUZE, chef d'unité hydrométrie maintenance Auvergne, pôle hydrométrie prévision des crues Allier ;
- M. Nicolas CAVARD, chef d'unité service prévision des crues Allier, pôle hydrométrie prévision des crues Allier ;
- Mme Aline DUGOUAT, adjointe au chef de service commande publique et prestations comptables, chef de pôle commande publique.

- **dont les montants sont inférieurs à 5 000 € HT :**

- Mme Christelle MARNET, adjointe au chef de l'unité départementale du Rhône, chef de la cellule territoriale ;
- MM. Philippe NICOLET, adjoint au chef de l'unité départemental du Rhône, chef de la cellule chargé PPA-SPIRAL et Christophe POLGE, adjoint au chef de l'unité départemental du Rhône, chef de la cellule chargé PPRT ;
- M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie ;
- Mmes Monique NOVAT, coordinatrice MIGT et Maya HALBWACHS, attachée à la MIGT Lyon ;
- Mme Elisabeth COURT, déléguée au chef de l'unité laboratoire, pôle politique de l'eau.

- **dont les montants sont inférieurs à 1 500 € HT :**

- M. Luis DIEZ, chauffeur de la direction, ;
- M. Vincent BOYENVAL, chef d'unité chargé de l'unité contrôle des transports routiers, équipe fonctionnelle régionale ;
- Mmes Linda SAADA, chargée d'affaires foncières, pôle affaires foncières et financières, Cindy ROUDET, chargée d'affaires foncières, MM. Alain ALLIER, chargé d'affaires foncières et financière, Hubert CHANTADUC, chargé d'affaires foncières et financière ;
- MM. Patrick DUBY, Gérard ROGEON, Didier TROUSSEL, Vincent BONTEMPS, Christophe DELCOURT, Pascale MAZZOCHI, Emile BACH VAN BEN et Bruno TEYSSIER, attachés au pôle hydrométrie prévision des crues Rhône amont Saône ;
- MM. Pascal CONIASSE, Henri BERNARD et Guillaume BOUCHET et Christophe PIGEOLAT, attachés au pôle hydrométrie prévision des crues Allier ;
- M. Mathieu TEXIER, chef de l'unité eau souterraine, M. Franck VERY, technicien hydrobiologiste et Mme Marie-Paule MONDIERE, cheffe d'unité gestion (service EHN).

3.3 Pour les marchés et accord cadres de travaux supérieurs à 5 225 000 € HT et pour les marchés et accords cadres de fournitures et services supérieurs à 135 000 HT, dans le cas uniquement d'actes additionnels dont l'incidence financière est inférieure à 10 % du montant initial du marché :

- Mme Caroline EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle stratégie animation, service mobilité aménagement paysages, M. Christophe BALLEET-BAZ, délégué au chef de pôle et M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, MM. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole Lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest et François GRANET, adjoint au chef de pôle.

3.4 Pour les marchés à bons de commande :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées en article 1, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés aux articles 2 et 3 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande des marchés à bon de commande dans la limite des enveloppes budgétaires qui leur seront allouées et d'un montant annuel cumulé de 90 000 € HT par marché.

ARTICLE 4 :

L'arrêté du 26 janvier 2018 portant subdélégation de signature en matière de commandes publiques aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes pour les marchés passés selon une procédure adaptée, est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en charge des affaires générales sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 3 avril 2018
pour le Préfet et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Signé

Françoise NOARS



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

**Arrêté n° DREAL-SG-2018-04-03-36 du 3 avril 2018
portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de responsable de
budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement
secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État**

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant, M. Stéphane BOUILLON, préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté n° 2018-16 du 22 janvier 2018 du préfet de région, portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'État ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, subdélégation de signature est donnée à MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, directeurs adjoints pour l'exercice de la compétence :

- de responsable des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux et de bassin à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes ainsi que de responsable de la zone de gouvernance des effectifs, à l'effet de viser les décisions autorisant à procéder à des recrutements ;
- de responsable de centre de coûts ;
- d'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes des unités opérationnelles rattachées à la DREAL.

En particulier, conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2017-442 du 24 octobre 2017, il est donné à Mme Françoise NOARS, en tant que responsable de l'unité opérationnelle de la DREAL pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État, sous réserve de non dépassement de la dotation globale consentie à l'UO, la délégation pour :

- autoriser des ajustements de programmation des interventions au bénéfice de tiers (titre VI) et des investissements directs (titre V) validés en Comité de l'Administration Régionale (CAR) au bénéfice des UO, dans une fourchette ne dépassant pas de 20 % en plus ou en moins de manière isolée entre opérations, sans toucher les enveloppes entre UO. Hors de la limite ainsi définie, le Pré-CAR est saisi pour avis, préalable à celui du CAR. La décision définitive relève du Préfet de Région.
- procéder aux subdélégations le cas échéant, les opérations de titre V étant obligatoirement individualisées pour les opérations immobilières.
- procéder en cours d'exercice budgétaire à des ré-allocations en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) entre les UO, étant mentionné que les ré-allocations dont le montant aboutirait à minorer ou à abonder la dotation d'une UO de plus de 10 % doivent être soumises au Pré-CAR pour avis, préalable à celui du CAR. La décision définitive relève du Préfet de Région.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, dans la limite de la délégation consentie à Mme Françoise NOARS, subdélégation de signature est donnée à :

Pour l'ensemble des programmes pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux, à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes, et de celle de responsable de la zone de gouvernance des effectifs :

- Mme Dominique ROLAND, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, sont autorisés à signer les actes relatifs à la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux, à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes, et de responsable de la zone de gouvernance des effectifs, dans les mêmes conditions ;
- Mme Marie-Paule JUILHARD, chef délégué du service pilotage, animation et ressources humaines régionales, M. Sébastien REVELLO, chef de pôle pilotage régionale et Mme Véronique PORTRAT, assistante de gestion.

Par programme, en tant que « pilote de BOP », pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux à l'effet répartir entre les UO les crédits du programme concerné :

- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau, hydroélectricité et nature et à Mme Marie-Hélène GRAVIER, chef de service eau hydroélectricité et nature déléguée pour ce qui concerne les crédits du programme 113 « paysage, eau et biodiversité » (PEB) ;
- Mme Sabine MATHONNET, chef du service habitat, construction, ville durable, Jérôme BECCAVIN et Lydie BOSC, chefs de pôle pour ce qui concerne les crédits du programme 135 « urbanisme, territoire, amélioration de l'habitat » (UTAH) ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional (PR) ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » bassin (PR) ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydraulique, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional et bassin (PR) ;

- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysage, MM. Olivier PETIOT, chef du service mobilité aménagement paysages délégué, Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est et M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle pour ce qui concerne les crédits du programme 203 « infrastructures et services de transport » (IST).

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes des crédits des UO rattachées à la DREAL, à M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis HONORE et M. Thierry LAHACHE, sont autorisés à signer les actes relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, des crédits alloués ou des dépenses autorisées, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Yannick MAJOREL, chef de pôle commande publique et prestations comptables et Mme Dominique ROLAND, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales, Mme Agnès DELSOL, chef du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué pour ce qui concerne les crédits du programme 217 régional (CPPEDMD) ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, chef de service eau hydroélectricité et nature déléguée, MM. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysage, Olivier PETIOT, chef de service délégué, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle et M. Christophe BALLEST-BAZ, chef de pôle délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 113 « paysage, eau et biodiversité » (PEB) ;
- Mme Sabine MATHONNET, chef du service habitat, construction, ville durable, Jérôme BECCAVIN et Lydie BOSCH, chefs de pôle, MM. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, Olivier PETIOT, chef de service délégué, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle et M. Christophe BALLEST-BAZ, chef de pôle délégué, Mme Agnès DELSOL, chef du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 135 « urbanisme, territoires, amélioration de l'habitat (UTAH) ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional (PR) et du programme 174 « énergie climat et après-mines » (ECAM) ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service « prévention des risques naturels et hydrauliques », pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional et bassin (PR) ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » bassin (PR) ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef de service mobilité aménagement paysages, M. Olivier PETIOT, chef de service délégué, MM. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est et M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, pour ce qui concerne les crédits du programme 203 « infrastructures et services de transport » (IST) ;
- Mme Cendrine PIERRE, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et M. Laurent ALBERT, chef de service délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières » (SER) ;
- Mme Agnès DELSOL, chef du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué pour ce qui concerne les crédits du programme 159 « expertise, information, géographique et météorologique » (EIGM) ;
- Mme Agnès DELSOL, chef du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional (PR), action 01-17.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer les pièces justificatives à la rémunération des agents et l'état liquidatif mensuel des mouvements de paye à :

- Mme Dominique ROLAND, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales ;
- Mme Marie-Paule JUILHARD, chef de service déléguée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Dominique ROLAND et Marie-Paule JUILHARD :

- Mme Christelle AMBROZIC, M. Vincent TRONCY, Mme Michèle GABILLAT, Mme Carole RIVIERE VANROKEGHEM, Mme Géraldine OMBRET et Mme Lætitia BERNARD.

ARTICLE 5 :

Pour l'utilisation de l'application de gestion de frais de déplacement, subdélégation est donnée aux agents ci-après pour valider les ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes, pour les personnels de leur service ou unité, ou les personnels dont leur service bénéficie des prestations en application de l'annexe 2 de l'arrêté portant organisation de la DREAL susvisé :

- MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN, Patrick VERGNE ;
- M. Régis HONORE, secrétaire général, M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué, Mmes Catherine PAILLE, chef de pôle budgétaire et financier, Marie-Claude DONNAT, adjointe au chef de pôle, responsable unité comptable, pôle budgétaire et financier Sylvie LEOTARD, chef de la mission pilotage, Jocelyne OSETE, chef du pôle ressources humaines, formation, Yasmine RAUGEL, chef de pôle ressources humaines, formation, GPEEC par intérim, Agnès BAILLEUL, adjointe au chef de pôle, chef d'unité ressources humaines Lyon, MM. Jean-François SALMON, chef de pôle logistique immobilier, Sodara HANG, chef de pôle technologie de l'information, Mme Anaïs ALBERTI, chef de pôle déléguée technologies de l'information, MM. Stéphane KALUZNY, chef d'unité équipement des technologies de l'information et de la communication, Guy VILLENEUVE, chef d'unité délégué équipement des technologies de l'information et de la communication, Stéphane BOISMENU, chef d'unité réseaux-serveurs, Thierry MATHAT, chef d'unité délégué réseaux-serveurs ;
- M. Olivier FOIX, chef de la délégation de zone et préparation à la crise, M. Nicolas CROSSONNEAU, adjoint au chef de la délégation de zone et M. Hervé DUMURGIER, chef d'unité défense et sécurité civiles, délégation de zone préparation à la crise ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, M. Olivier PETIOT, chef du service délégué, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, MM. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Cyrille BERNAGAUD, chef de pôle affaire foncière et financière, Mmes Caroline CHAMBIARD, adjointe, Florence GEREMIA, chef de l'unité Lyon, pôle affaires foncières et financières, MM. Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, Guillaume ASTAIX, responsable d'opérations routières, coordonnateur des chargés d'affaires routières, M. Sébastien CERESO, responsable d'opérations routières et référent « infrastructures », Mme Carole EVELLIN MONTAGNE, chef de pôle stratégie animation et M. Christophe BALLEET-BAZ, délégué au chef de pôle ;
- Mmes Dominique ROLAND, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales et Marie-Paule JUILHARD, chef de service déléguée ;
- Mme Agnès DELSOL, chef du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué, M. Christophe LIBERT, adjoint du chef de service, chargé du pilotage du système d'information, Mme Magali DI SALVO, chef de pôle systèmes d'information géographique, François-Xavier ROBIN, chef de pôle connaissance et observations statistiques, Mme Anne DUCRET, chef de pôle adjoint, M. Yves POTHIER, chef de pôle adjoint, Mme Mireille FAUCON, chef de pôle autorité environnementale, MM Yves MEINIER, chef de pôle adjoint, Denis FRANCON, chef de pôle stratégie et développement durable, Mme Odile JEANNIN, chef de pôle déléguée ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-méditerranée et plan Rhône, Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service et Mme Clara VILLAR, chef du pôle plan Rhône ;
- Mme Chantal BOUCEBCI, chef du pôle interrégional de production des statistiques du logement et de la construction ;
- Mme Sabine MATHONNET, chef du service habitat, construction, ville durable, Jérôme BECCAVIN, chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Lydie BOSC, chef de pôle parc public et politiques sociales du logement ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Bertrand DURIN, chef de pôle climat, air énergie, Mme Évelyne BERNARD, adjointe au chef de pôle, MM. Yves-Marie VASSEUR, chef de pôle risques chroniques, santé et environnement, Gérard CARTAILLAC, adjoint, au chef de pôle, Yves EPRINCHARD, chef d'unité installations classées air, Mmes Ghislaine GUIMONT, chef de pôle risques technologiques, mines et carrières, Carole CHRISTOPHE, chef d'unité sol et sous-sol et M. Pierre FAY, chef d'unité appareils à pression - canalisations ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques et Mme Nicole CARRIE, chef de service déléguée, MM. Jean-Luc BARRIER, délégué au chef de pôle ouvrages hydrauliques, chargé de mission GEMAPI, Eric BRANDON, adjoint au chef de pôle ouvrages hydrauliques, chargé de la coordination technique et des barrages concédés, Mme Mériem LABBAS, adjointe au chef de service, MM. Frédéric COURTES, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Rhône amont Saône, Pierre-Marie BECHON, adjoint au chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Rhône amont Saône, chef d'unité hydrométrie

Rhône-Alpes, Pierre-Yves VALANTIN, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Grand Delta, Mme Claire BOULET DESBAREAU, adjointe au chef de pôle, MM. Guillaume CHAUVEL, chef d'unité hydrométrie Nîmes, Yann LABORDA, chef d'unité prévision, Alain GAUTHERON, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Alpes du Nord, Mmes Sylvie CABOCHE, Sylvia BILLOTTET et Patricia SALIBA, assistantes du service prévention des risques naturels et hydrauliques, Julie CHEVRIER, chef du pôle hydrométrie, prévision des crues Allier, MM. Pascal SAUZE, chef d'unité hydrométrie maintenance Auvergne, Nicolas CAVARD, chef d'unité service, prévision des crues Allier et M. Jean-Nicolas AUDOUY, chargé de mission hydrologie au pôle hydrométrie, prévision des crues Allier ;

- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, chef de service eau hydroélectricité et nature déléguée, MM. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau, Jérôme CROSNIER, délégué au chef de pôle, Mmes Brigitte GENIN, chef de l'unité laboratoire, chef de projet hydrobiologie et DCE, Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe au chef de pôle, MM. Arnaud PIEL, chef de pôle politique de la nature, Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mmes Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle et Marie-Paule MONDIERE pour le BOP 113 ;
- Mme Fabienne SOLER, chef du service commande publique et prestations comptables et Mme Aline DUGOUAT adjointe ;
- Mme Cendrine PIERRE, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, M. Laurent ALBERT, chef de service délégué, M. Frédéric EVESQUE, chef de pôle contrôle secteur Est et Mmes Myriam LAURENT-BROUTY, chef de pôle réglementation secteur Est, Estelle POUTOU, chef du pôle contrôle et réglementation Ouest ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain, M. Jean-Pierre SCALIA, adjoint au chef de l'unité et Mme Edith GALIUSSI, assistante au chef de l'unité départementale de l'Ain ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche, M. Boris VALLAT, adjoint au chef de l'unité et Mme Laurence DEYGAS, assistante du chef d'unité ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'unité départementale de l'Isère, ainsi que M. Bruno GABET et Mme Claire-Marie N'GUESSAN, adjoints au chef de l'unité ;
- M. Pascal SIMONIN chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire, M. Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué dans la Haute-Loire, et Mme Corinne DESIDERIO, coordonnateur cellule eau, air, risques, chargée de mission risques ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône et MM. Philippe NICOLET, Christophe POLGE, Mme Christelle MARNET, adjoints au chef de l'unité, M Yves DUCROS, chef de la cellule véhicules et Mme Marie-José SEVEYRAC, assistante du chef de l'unité départementale du Rhône, M. Cyril CAHUZACQ, assistant à l'unité départementale du Rhône ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie, M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité, Mme Carole BLASCO, assistante du chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie et Mme Isabelle NOUCHY, assistante de l'adjoint d'unité et de la chargée de mission Qualité de l'air Lyon Turin Ferroviaire ;
- MM. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme, Lionel LABELLE, adjoint au chef de l'unité et M. Pierre VINCHES, chef de l'unité interdépartementale délégué dans le Cantal ;
- M. Vincent JAMBON, chef de la mission juridique ;
- M Géraldine DEROZIER, chef de la mission communication ;
- Mme Annie NORMAND, chef du bureau d'analyse des risques et pollutions industriels, MM. Christian VEIDIG et Vincent PERCHE, adjoints au chef de bureau ;
- M. Marc HOONAKKER, chef du BETCGB par intérim ;
- Mme Marie THOMINES, chef de la division de Lyon de l'autorité de sûreté nucléaire, ainsi que MM. Olivier VEYRET, Richard ESCOFFIER et Olivier RICHARD ;
- Mme Monique NOVAT, coordonnatrice de la MIGT 6 et Mme Christine DEFFAYET, secrétaire générale de la MIGT.

Pour valider le transfert des états de frais de déplacement vers l'application comptable Chorus, délégation est donnée à :

- Mmes Catherine PAILLE, chef du pôle budgétaire et financier, Marie-Claude DONNAT, adjointe au chef de pôle, responsable unité comptable, M. Stéphane VINCENT, gestionnaire unité comptable, au pôle budgétaire et financier ;
- Mme Marie-Christine CHAROUD , pour le BOP 181 ;
- M. Sébastien MOLINIER et Mme Marie-Paule MONDIERE, pour le BOP 113.

ARTICLE 6 :

- Des habilitations sont accordées aux agents, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour l'utilisation du progiciel CHORUS, des logiciels Chorus formulaires et Argos interfacés avec CHORUS et l'utilisation des cartes achat. Une décision spécifique d'habilitation de la directrice liste les habilitations valant validation dans ces logiciels ou outils financiers. Ce document nominatif interne, régulièrement mis à jour, ne fait pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la région Auvergne Rhône-Alpes.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire relatif à l'attribution et au paiement des subventions dans le périmètre de leurs domaines d'activités respectifs.

Pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 500 000 € pour les subventions d'investissement, et à 100 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché publics. Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le Préfet de région ou son représentant.

- M. Olivier FOIX, chef de la délégation de zone et préparation à la crise et M. Nicolas CROSSONNEAU ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, M. Olivier PETIOT, chef de service délégué, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, MM. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle stratégie animation, M. Christophe BALLEET-BAZ, délégué au chef de pôle ;
- Mme Agnès DELSOL, chef du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué ;
- Mme Sabine MATHONNET, chef du service habitat, construction, ville durable., Jérôme BECCA VIN, chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Lydie BOSCH, chef de pôle parc public et politiques sociales du logement ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques, Mmes Nicole CARRIE et Mériem LABBAS ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, chef de service eau hydroélectricité et nature déléguée, Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service et M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, Mme Hélène MICHAUX-, adjointe au chef de service ;
- M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué ;
- Mme Cendrine PIERRE, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et M. Laurent ALBERT chef de service délégué ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de Dôme ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'unité départementale de l'Isère ;
- M. Pascal SIMONIN chef de l'unité interdépartementale de la Haute-Loire ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie ;
- M. Vincent JAMBON, chef de la mission juridique ;
- M. Géraldine DEROZIER, chef de la mission communication.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire relatif à l'attribution et au paiement des subventions dans le périmètre de leurs domaines d'activités respectifs.

Pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 50 000 € :

- MM. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, service eau hydroélectricité, nature, Arnaud PIEL, chef de pôle politique de la nature, Jérôme CROSNIER, délégué au chef de pôle politique de l'eau, Mme Brigitte GENIN, chef de l'unité laboratoire, chef de projet hydrobiologie et DCE,
- MM. Yves-Marie VASSEUR, chef de pôle risques chroniques, santé et environnement, service prévention des risques industriels, climat air, énergie, Gérard CARTAILLAC, adjoint au chef de pôle, Bertrand DURIN, chef de pôle climat, air, énergie, Mme Évelyne BERNARD, adjointe au chef de pôle,
- M. Denis FRANCON, chef de pôle stratégie et développement durable, service connaissance, information, développement durable, autorité environnementale.

ARTICLE 8 :

L'arrêté antérieur n° DREAL-SG-2018-01-26-14 du 26 janvier 2018 de Madame Françoise NOARS, portant délégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences en matière de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État, est abrogé.

ARTICLE 9 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur adjoint de la DREAL en charge des affaires générales sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 3 avril 2018
pour le Préfet, et par délégation,
La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Signé

Françoise NOARS

Direction Régionale des Finances Publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

TRESORERIE DE THIZY LES BOURGS

Délégation de signature

DRFiP69_TRESOMIXTETHIZY_2018_03_01_33

Je soussigné, Philippe PREMEL , Trésorier du Centre des finances publiques de Thizy les Bourgs déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale, à compter du 1^{er} mars 2018

Constituer pour mandataire spécial et général :

- Mme Chantal CHAMARANDE, contrôleur principal des Finances Publiques, adjointe du chef de service
- Lui ou leur donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en mon nom, le centre des finances publiques de Thizy les Bourgs ;
- D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- D'agir en justice ;
- De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion m'est confiée ;
- D'exercer toutes poursuites ;
- D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration.

Fait à Thizy-Les-Bourgs, le 01/03/2018

Signature du mandataire
Chantal CHAMARANDE

Signature du mandant
Philippe PREMEL

Article 2 : Délégations spéciales :

Les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service, et en particulier :

- En matière de recouvrement des produits locaux : octroi de délais de paiement, actes de poursuites (relances, mises en demeure, oppositions et saisies mobilières) ;
- En matière de dépense : excédents de versement et ordres de paiement comptables ;
- Au guichet, lors des remplacements du caissier titulaire : les délais de paiement sur produits locaux et les quittances remises contre encaissements en numéraire.

- **Mme Christine MORO, contrôleur des Finances publiques**
- **Mme Stéphanie GONIN-GOUTTENOIRE, contrôleur des Finances publiques**
- **Mme Sophie SUCHET, contrôleur principal des Finances Publiques**
- **Mme Peggy DUBOUIS, agent des Finances publiques**

Fait à Thizy, le, 01/03/2018

Signature des mandataires

Signature du mandant

Mme Christine MORO

Philippe PREMEL

Mme Stéphanie GONIN-GOUTTENOIRE

Mme Sophie SUCHET

Mme Peggy DUBOUIS

Direction Régionale des Finances Publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

TRÉSORERIE MIXTE DE THIZY LES BOURGS

Délégation de signature

DRFiP69_TRESOMIXTETHIZY_2018_03_01_34

Le comptable, responsable du Centre des Finances publiques de THIZY-LES-BOURGS.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme CHAMARANDE Chantal, Contrôleur principal des Finances publiques, adjoint au responsable du Centre des Finances publiques de THIZY-LES-BOURGS , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

8°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses | Durée maximale des délais de paiement | Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé |
|-----------------------------|----------------------|------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|---|
| SUCHET Sophie | Contrôleur principal | 10 000,00 € | 5 000,00 € | 6 mois | 3 000 euros |
| MORO Christine | contrôleur | 10 000,00 € | 5 000,00 € | 6 mois | 3 000 euros |
| GONIN-GOUTTENOIRE Stéphanie | contrôleur | 10 000,00 € | 5 000 ,00 € | 6 mois | 3 000 euros |
| DUBOUIS Peggy | agent | 2 000,00 € | 2 000,00 € | 6 mois | 3 000 euros |

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses | Durée maximale des délais de paiement | Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé |
|-----------------------------|----------------------|------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|---|
| SUCHET Sophie | Contrôleur principal | 10 000,00 € | 5 000,00 € | 6 mois | 3 000 euros |
| MORO Christine | contrôleur | 10 000,00 € | 5 000,00 € | 6 mois | 3 000 euros |
| GONIN-GOUTTENOIRE Stéphanie | contrôleur | 10 000,00 € | 5 000 ,00 € | 6 mois | 3 000 euros |
| DUBOUIS Peggy | agent | 2 000,00 € | 2 000,00 € | 6 mois | 3 000 euros |

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|-------|------------------------------------|---------------------------------|
| Néant | | | |

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département du RHONE

A Thizy-les-Bourgs, le 01/03/2018
Le comptable,

Mr PREMEL Philippe,
responsable du Centre des Finances publiques de
THIZY-LES-BOURGS



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LYON

LA DIRECTRICE INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LYON POUR LA REGION RHONE ALPES ET AUVERGNE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 12 février 2013 portant nomination de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires de LYON ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Rachel COLLIN**, Directrice interrégionale adjointe, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Caroline MEILLERAND**, Directrice des services pénitentiaires et secrétaire général, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Renée PAHON**, Attaché d'administration, chef du département des ressources humaines, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LYON

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Linda BOUZIDI**, Attaché d'administration et adjoint du chef du département des ressources humaines, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Michèle PEYRON**, attachée principale d'administration responsable de l'Unité Formation Recrutement Qualification, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Rolande CHAZOT**, responsable de formation adjoint à la chef de l'unité recrutement, formation, qualification, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Denis POURREYRON**, responsable de formation – chef du Pôle Auvergne, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Marjorie MATEO**, responsable de formation – chef du Pôle Est, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Michel ZAWBOSKI**, responsable de formation – chef du pôle Centre, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Marie-France VEPRES**, responsable de formation à l'Unité Formation Recrutement Qualification, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur José PIERROT**, responsable de formation – chef du Pôle Nord, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LYON

Article 12 :

Délégation permanente est donnée à :

- **M. Kamel LAGHOUËG**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Aiton ;
- **Mme Amandine GIL**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire d'Aiton ;
- **Mme Ilhame MEITOUNE**, attachée d'administration au centre pénitentiaire d'Aiton ;

- **M. Hervé GAMEIRO**, capitaine pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Aurillac ;
- **M. Gontran CLEMENT**, commandant pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt d'Aurillac ;

- **M. Jean-Philippe VABRE**, capitaine pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Bonneville ;
- **M. Régis BROSSAULT**, lieutenant pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Bonneville ;

- **M. Francis GERVAIS**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg en Bresse ;
- **Mme Marie-Laure PETIT**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg en Bresse ;
- **M. Grégory DESARMAGNAC**, directeur des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Bourg en Bresse ;
- **M. René ALLOING**, attaché principal d'administration au centre pénitentiaire de Bourg en Bresse ;
- **Mme Myriam HANNEQUIN CASTILLAN**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Bourg en Bresse ;

- **M. Pierre CUCHEVAL**, capitaine pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Chambéry ;
- **M. Franck LAMOLINE**, capitaine pénitentiaire, adjoint au Chef d'Etablissement de la maison d'arrêt de Chambéry ;

- **Mme Valérie MOUSSEFF**, directrice des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Grenoble ;
- **Mme Mathilde GAILLARD**, directrice des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Grenoble ;
- **M. Jean-Christophe WIART**, directeur des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Grenoble ;
- **Mme Laurence DENIS**, attachée d'administration à la maison d'arrêt de Grenoble ;

- **M. Philippe MAITRE**, capitaine pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt du Puy en Velay ;
- **M. Cyril MATHIEU**, capitaine, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt du Puy en Velay ;



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LYON**

- **M. Emmanuel FENARD**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
 - **Mme Chrystelle CROISE**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
 - **Mme Désirée YULAFCI**, directrice des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
 - **Mme Agathe SORIN**, directrice des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
 - **M. Eric SALGADO**, attaché d'administration hors classe à la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
 - **Mme Marylène FOLLIET**, attachée d'administration à la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
-
- **M. Damien BOUR**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement du centre de semi-liberté de Lyon ;
 - **M. Yvan BERT**, major pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement du centre de semi-liberté de Lyon ;
-
- **M. Eric DUMEUSOIS**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Montluçon ;
 - **M. Pascal VION**, commandant pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Montluçon ;
-
- **Mme Isabelle LIBAN**, directrice des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Moulins ;
 - **M. François Richard BOULAY**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Moulins ;
 - **Mme Laura COMMARMOND**, directrice des services pénitentiaires, au centre pénitentiaire de Moulins ;
 - **M. François Xavier BEAUVAIS** attaché principal d'administration au centre pénitentiaire de Moulins ;
-
- **M. Thierry GIL**, commandant pénitentiaire chef d'établissement de la maison d'arrêt de Privas ;
 - **Mme Patricia BARSCZUS**, commandant pénitentiaire, adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Privas ;
-
- **M. Patrick WIART**, directeur des services pénitentiaires, chef de l'Établissement pour Mineurs du Rhône ;
 - **M. Bruno FENAYON**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef de l'Établissement pour Mineurs du Rhône ;
-
- **M. Pascal MOYON**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Riom ;
 - **M. Jean-Michel JULIEN**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Riom ;
 - **Mme Magalie LACROIX-RANOUX**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Riom ;



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LYON

- **M. Hubert-Henri DUBOEUF**, attaché d'administration au centre pénitentiaire de Riom ;

- **M. Georges BOYER**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre de détention de Roanne ;
- **M. Olivier GUIDI**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre de détention de Roanne ;
- **Mme Fanny BASTIDE**, directrice des services pénitentiaires au centre de détention de Roanne ;
- **Mme Violaine CORON**, attachée principale d'administration au centre de détention de Roanne ;
- **Mme Aude HUC**, attachée principale d'administration au centre de détention de Roanne ;

- **M. Alain REYMOND**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
- **Mme Aurélie JAMMES**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement au centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
- **Mme Amy MIRAT**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
- **M. Benoit GUICHARD**, attaché d'administration au centre pénitentiaire de de Saint-Étienne ;

- **Mme Sylvette ANTOINE**, directrice des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier ;
- **Mme Céline TRIPONEY**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Saint Quentin Fallavier ;
- **M. Pierre FOSCOLO**, attaché d'administration au centre pénitentiaire de Saint Quentin Fallavier ;

- **M. Luc JULY**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Valence ;
- **M. Jérôme CHAREYRON**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Valence ;
- **Mme Marion BARTHELEMY**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Valence ;
- **Mme Fatima BOUKEZZOULA**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Valence ;
- **Mme Julie JOUBLOT**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Valence ;

- **M. David SCHOTS**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Villefranche/Saône ;
- **Mme Nathalie VERNET**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Villefranche/Saône ;
- **M. Bernard JULIEN**, directeur des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de de Villefranche/Saône ;
- **Mme Valérie VERDIN**, attachée d'administration à la maison d'arrêt de Villefranche/Saône ;



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LYON

Article 13 :

Délégation permanente est donnée à :

- **M. Bruno LAFAY**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DSPIP) de l'Ain ;
- **Mme Caroline ZAMBONI**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP de l'Ain ;

- **M. Thierry BONNET**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DSPIP) de l'Allier ;
- **Mme Christine JARRY-RODRIGUEZ**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP de l'Allier ;

- **M. Pierrick LENEVEU**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DSPIP) de la Drôme et de l'Ardèche ;
- **Mme Hélène MARCILLET HENCKENS**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP de la Drôme et de l'Ardèche ;

- **Mme Nathalie GRAND**, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DSPIP) du Cantal-Puy de Dôme ;

- **M. Alain MONTIGNY**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DSPIP) de l'Isère ;
- **Mme Cécile GALLIGANI**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP de l'Isère ;
- **M. Bruno DAUMET**, attaché d'administration au SPIP de l'Isère ;

- **M. Eddy DECHAUD**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DSPIP) de la Loire ;
- **Mme Sandra MARTIN**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire.
- **M. Steve MASSARDIER**, attaché SPIP de la Loire ;

- **Mme Véronique GUIOT**, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DSPIP) de la Haute-Loire ;

- **M. Laurent THEOLEYRE**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DSPIP) du Rhône ;
- **Mme Carame BELLAHCENE**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP du Rhône ;
- **M. Yannick MARCHAIS**, attaché d'administration au SPIP du Rhône ;

- **M. Patrice ROCHETTE**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DSPIP) de la Savoie ;



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LYON

- **Mme Hélène LESEIGNEUR**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP de Savoie ;
- **M. Bernard GROLLIER**, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DSPIP de Haute-Savoie) ;
- **Mme Marjorie FANTATO**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP de Haute-Savoie ;

aux fins de signer, en son nom, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Lyon, le 30 mars 2018

La Directrice Interrégionale,

Marie-Line HANICOT



Catégorie A

| Directeur interrégional adjoint | Secrétaire générale | Chef de département RH et RS | Adjoint au chef de département RH et RS | chefs d'établissements, directeurs de SIPP, adjoints et attachés | Directeurs, adjoints et attachés : CP Aion, MA Lyon, CP Moulins, St Quentin, MA St Etienne, Villersfranche, CP Riom, CD Roanne, MA Grenoble Vercors, SIPP Isère, SIPP Rhône, MA Bonneville, SIPP Loire, CP Valence, EPM du Rhône, Chambery | Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie A |
|---------------------------------|---------------------|------------------------------|---|--|--|--|
| X | X | X | X | X | | Décision portant attribution ou retrait de primes et indemnités |
| X | X | X | X | | X | Décision accordant ou refusant la protection fonctionnelle |
| | | | | X | | Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle |
| Congés | | | | | | |
| X | X | X | X | | X | Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie |
| X | X | X | X | X | | Octroi des congés annuels |
| X | X | X | X | | X | Imputation au service des maladies ou accidents |
| X | X | X | X | | | Octroi du congé pour bilan de compétences |
| X | X | X | X | | | Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle |
| X | X | X | X | | X | Octroi des congés pour formation syndicale |
| X | X | X | X | | X | Octroi ou renouvellement des congés de longue durée |
| X | X | X | X | | | Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie |
| X | X | X | X | | X | Octroi des congés de maternité ou pour adoption |
| X | X | X | X | | | Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement |
| X | X | X | X | | X | Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement |
| X | X | X | X | | | Octroi ou renouvellement du congé parental |
| X | X | X | X | | X | Octroi du congé de paternité |
| X | X | X | X | | | Octroi ou renouvellement du congé de présence parentale |
| X | X | X | X | | | Octroi ou renouvellement de congés non rémunérés |
| X | X | X | X | | | Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience |
| Organisation de service | | | | | | |
| X | X | X | X | | X | Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique |
| X | X | X | X | | X | Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet |
| X | X | X | X | | X | Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical |
| X | X | X | X | | | Autorisation de cure thermique |
| X | X | X | X | | X | Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non |
| X | X | X | X | | X | Décision retenue du 30ème |
| X | X | X | X | | | Mise en disponibilité de droit |
| X | X | X | X | | X | Notation/Evaluation |
| X | X | X | X | | | Octroi d'un aménagement de poste |
| X | X | X | X | | | Validation des services pour la retraite |







Non titulaires et Vacataires

| Directeur interregional adjoint | Secrétaire générale | Chef du département RH et RS | Adjoint au chef du département RH et RS | chefs de établissements, directeurs de SPP, adjoints et attachés | Directeurs, adjoints et attachés : CP Aillon, MA Lyon, CP Moulins, St Quentin, MA St Etienne, Villefranche, CP Rum, CD Rameau, MA Grenoble Yverges, SPP Isère, SPP Rhône, MA, Bonneville, SPP Loire, CP Valence, MA Chambéry, EPH du Rhône | Décisions administratives individuelles agents non titulaires et vacataires |
|---------------------------------|---------------------|------------------------------|---|--|--|--|
| X | X | X | X | | | Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie |
| X | X | X | X | X | | Octroi des congés annuels |
| X | X | X | X | | | Attribution des congés pour formation professionnelle |
| X | X | X | X | | X | Octroi des congés pour formation syndicale |
| X | X | X | X | | | Octroi de congés pour grave maladie |
| X | X | X | X | X | | Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement |
| X | X | X | X | | X | Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement et congé sans traitement |
| X | X | X | X | X | | Octroi des congés de maternité ou pour adoption |
| X | X | X | X | | X | Accès au congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative |
| X | X | X | X | X | | Octroi du congé de paternité |
| X | X | X | X | | | Accès au congé de présence parentale |
| X | X | X | X | | | Octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles |
| Organisation de service | | | | | | |
| X | X | X | X | | | Agrement des auxiliaires et auxiliaires d'aumônerie et retrait d'agrement |
| X | X | X | X | X | | Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant |
| X | X | X | X | X | | Attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux registres d'avances et aux registres de recettes. |
| X | X | X | X | X | | Attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs |
| X | X | X | X | X | | Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique |
| X | X | X | X | X | X | Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical |
| X | X | X | X | X | | Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel |
| X | X | X | X | X | | Autorisation de cure thermique |
| X | X | X | X | X | X | Décision accordant ou refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle |
| X | X | X | X | X | | Habilitation et retrait d'habilitation des personnels privés |
| X | X | X | X | X | X | Octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse |
| X | X | X | X | X | | Octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité |
| Gestion de la carrière | | | | | | |
| X | X | X | X | | | Acceptation de démission |
| X | X | X | X | | | Corruption ou renouvellement du contrat et engagement écrit de recrutement |
| X | X | X | X | X | | Décision retenue du 30ème |
| X | X | X | X | X | X | Evaluation |
| X | X | X | X | X | | Fin de contrat ou dégrèvement |
| X | X | X | X | | | Licenciement |
| X | X | X | X | | | Licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement incapes à exercer leurs fonctions |

